

Nature de l'acte : 7-1-3

DÉC.2026-056 – M57 Fongibilité des crédits – Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu la nomenclature M57,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Vu l'avis d'échéance de juillet 2026 émis par Inolya correspondant au versement d'un dépôt de garantie pour le logement situé 2 rue Albert Camus (14110 Condé-en-Normandie),
- Considérant la nécessité de transférer des crédits de chapitre à chapitre en dépenses d'investissement du budget principal,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder au virement de crédits du chapitre 21 (compte 2188) au chapitre 27 (compte 275) pour un montant de 405 € du budget principal - 17400.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 30 juillet 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE